



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS
LA HAYE**

**CONVENTION SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS
(La Haye, le 25 octobre 1980)**

Notification conformément à l'article 45 de la Convention

ACCEPTATION D'ADHÉSION et ENTRÉE EN VIGUEUR

Philippines

Accepté(e) par	Date	Entrée en vigueur
France	12-06-2023	01-09-2023

Tunisie

Accepté(e) par	Date	Entrée en vigueur
France	12-06-2023	01-09-2023

Une copie certifiée conforme à l'original de la déclaration d'acceptation est annexée à la présente notification. Cette copie est au profit des États visés à l'article 37, ainsi qu'aux États qui ont adhéré à la Convention conformément aux dispositions de l'article 38.

La Haye, le 13 juin 2023

Les notifications depositaires sont accessibles en ligne sur le site Web du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, à l'adresse <https://treatydatabase.overheid.nl>.

XXVIII Enlèvement d'enfants No. 22/2023



**MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS
THE HAGUE**

**CONVENTION ON THE CIVIL ASPECTS OF INTERNATIONAL CHILD ABDUCTION
(The Hague, 25 October 1980)**

Notification pursuant to Article 45 of the Convention

ACCEPTANCE OF ACCESSION and ENTRY INTO FORCE

Philippines

Accepted by	Date	Entry into force
France	12-06-2023	01-09-2023

Tunisia

Accepted by	Date	Entry into force
France	12-06-2023	01-09-2023

A certified true copy of the declaration of acceptance is enclosed. This copy is on behalf of the States referred to in Article 37, and the States which have acceded to the Convention in accordance with Article 38.

The Hague, 13 June 2023

The Depositary Notifications are accessible on the website of the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands at <https://treatydatabase.overheid.nl>.

XXVIII Child Abduction No. 22/2023



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certified true copy of the original
Head of The Treaties Division
of the Ministry of Foreign Affairs
of the Kingdom of the Netherlands
9273

F AE/SAEJ/CEJ N° 2023- 01 68 121

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade du Royaume des Pays-Bas en France et a l'honneur de l'informer de ce qui suit.

La France déclare accepter l'adhésion à la convention de la Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants :

- De la Tunisie, conformément à la décision (UE) 2022/2450 du Conseil ;
- Des Philippines, conformément à la décision (UE) 2022/2439 du Conseil.

Le ministère remercie l'Ambassade de bien vouloir en informer le ministère des Affaires étrangères néerlandais.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade du Royaume des Pays-Bas en France les assurances de sa haute considération.

Paris, le 13 AVR. 2023

Ambassade du Royaume des Pays-Bas
PARIS